

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 47 (1959)

Heft: 875 [i.e. 873]

Nachruf: Dr A.-L. Grütter

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Général et la Romancière

Sont-elles encore nombreuses, parmi nos lectrices, celles qui gardent un souvenir amical de Mme de Montolieu, cet écrivain vaudois qui charma notre enfance avec sa traduction du Robinson suisse et la suite qu'elle avait imaginée, ainsi qu'avec les « Châteaux Suisses » ?

Ces lectures peuplèrent de belles heures, aussi quelle heureuse surprise de retrouver notre auteur grâce à Mme Dorette Berthoud ! Celle-ci ne tombe pas dans la littérature pour adolescents, rassurez-vous, mais elle vient de publier un ouvrage qui a dû coûter un travail considérable et qui comble de joie les amateurs d'histoire : la publication commentée d'extraits des lettres de la baronne Isabelle de Montolieu avec le Général émigré de Montesquieu. Les extraits sont fort bien choisis et enchaînés avec l'art que l'on sait, de sorte qu'il s'agit d'un véritable récit, complété encore par des fragments de lettres de Mme de Staél — on vient à peine d'en autoriser la publication — de lettres aussi de Mme de Genlis, la fameuse éducatrice dont l'aurole est fort malmenée dans cette histoire, d'autres encore.

Cette correspondance fut échangée à une époque dramatique, pendant la Révolution française, et sous la Terreur. Elle éclaire les événements mal connus de l'émigration fran-

çaise en Suisse et la distinction qu'il faut faire entre les émigrés partisans des Bourbons, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, et les partisans de la branche d'Orléans, dont l'héritier, le duc de Chartres, futur Louis-Philippe, résidait près de Zurich pendant les années terribles.

On découvre que les cantons suisses avaient une politique différente à l'égard des émigrés et qu'une forte pression s'exerçait sur nos petites républiques pour les obliger à expulser ces réfugiés d'aujourd'hui. Au milieu d'intrigues fort confuses et de démarches énigmatiques, se dessine en clair la personnalité de Mme de Montolieu, si généreuse, toujours prête à obliger les malheureux qui venaient frapper à sa porte et l'on doit remercier Mme Dorette Berthoud d'avoir dressé ce portrait d'une des Vaudoises de ce temps, grâce à des documents authentiques. Désormais, nous saurons comment répondre à ceux qui parlent d'Isabelle de Montolieu avec un sourire condescendant.

Lisez cet ouvrage, il vous instruira comme un livre d'histoire et vous charmera comme un roman.

A. W.-G.

Dorette Berthoud : *Le Général et la Romancière*. — Ed. La Baconnière.

Dixième anniversaire du « Frauenring » allemand

(Suite de la page 1)

Wilhelmine Lübeck et du Ministre Gerhard Schröder, et, « last but not the least », la soirée consacrée à la conférence de M. Erhard, ministre du « miracle de l'économie ».

Des exhortations de la doyenne du Bundestag, la présidente d'honneur, Marie-Elisabeth Lüders, dr. h. c., une histoire des dix premières années par la fondatrice du Ring, Mme Th. Baenisch, un tableau de la situation par la présidente, un jour entier consacré au thème : « La femme et la profession » et « La jeunesse et le mouvement féministe » ; voilà qui montre combien la session était chargée, mais aussi combien elle fut suggestive, stimulante pour les tâches futures.

Le Frauenring met l'accent sur l'éducation civique et ce fut vraiment passionnant pour les femmes de n'importe quel pays de suivre les débats et de voir les chemins suivis, souvent avec succès, pour parvenir à la formation de l'opinion politique, d'une élite, tout au moins.

Est-ce que ce ne sont pas là des questions qui nous intéressent au premier chef, nous qui ne sommes qu'à l'entrée du chemin et pourtant un peu plus en avant ? Dans nos prochains articles, nous reviendrons plus en détail sur certains problèmes, en faisant la comparaison avec ce qui se passe dans notre propre pays.

Mais il faut dire tout de suite qu'enfin, dans le dialogue avec les étrangères, en ce qui concerne le suffrage féminin, cela devient un peu plus supportable pour nous... Loué soit le Pays de Vaud, loué soit Neuchâtel ! Notre attitude retardataire a reçu un coup dont elle ne se relèvera pas.

A. Debrit-Vogel.

(Schweizer Frauenblatt).

Un manuel politique

Sous le titre de « Manuel politique de la femme vaudoise », les éditions Civis, à Lausanne, qui tiennent de près à l'Imprimerie vaudoise et à la « Nouvelle Revue de Lausanne », viennent de publier un précieux manuel politique, dont feront leur profit non seulement les femmes vaudoises, mais aussi pas mal d'électeurs.

C'est une forte brochure de 200 pages qui contient une foule de renseignements précis dont on a emploi tous les jours que Dieu fait ; on y trouve par exemple, exposés avec bonne humeur, clarté et efficacité — la bonne humeur qui caractérise les écrits de M. Michel Jaccard —, des exposés concis sur la politique, l'histoire vaudoise, les pouvoirs de notre démocratie, sur les partis politiques, un tableau des autorités communales, cantonales, fédérales, la Constitution du Canton de Vaud à laquelle toujours il faut se référer, la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 novembre 1948 amendée tout récemment pour y inscrire les droits politiques des femmes, la loi sur l'élection des membres du Conseil des Etats, qui dit pourquoi les femmes peuvent voter pour ces députés et non pas pour élire les conseillers nationaux.

Dans la préface qu'il a écrite pour ce manuel, M. Paul Chaudet, président de la Confédération, s'exprime ainsi :

« La récente décision du peuple vaudois d'admettre le droit de vote et d'éligibilité des femmes marque un tournant dans la vie politique de notre canton. Si celui-ci peut s'honorer d'être aujourd'hui en position d'avant-garde dans un domaine où les opinions demeurent très partagées, il encourt de ce fait une responsabilité dont il doit être

DE-CI, DE-LA

Dr A.-L. Grüter

Une vice-présidente du B.I.T.

Au Bureau International du Travail (B.I.T. Genève) on vient de nommer pour la première fois une vice-présidente. Il s'agit de Mme Ana Figueroa qui, depuis 1954, dirigeait la Division des femmes et des enfants au B.I.T.

Esquissons brièvement la carrière brillante Mme Figueroa fut d'abord dans son pays, le Chili, professeur, puis inspectrice de l'enseignement secondaire. Elle fut déléguée du Chili au Conseil de sécurité des Nations Unies, puis représentante du Haut-Commissariat pour les réfugiés dans les pays d'Amérique latine.

Il est rare qu'une femme se voie chargée d'un si haut poste. La nouvelle vice-présidente entrera en fonction le 15 février 1960.

Alliance de sociétés féminines suisses

La prochaine assemblée de délégués de l'Alliance de sociétés féminines suisses aura lieu à Soleure, les samedi 30 avril et dimanche 1er mai 1960.

Afin d'examiner certains questions relatives à l'activité de l'Alliance, une conférence des présidences de nos associations Aa, Ab et Ac se réunira probablement au mois de janvier.

Le congrès triennal du *Conseil international des femmes* dont l'Alliance est membre, se tiendra à Istanbul, en automne 1960.

Nouveaux membres individuels

Depuis septembre 1959 les membres individuels suivants ont adhéré à l'Alliance : Frau Nelly von Albertini-Bühler, Zurich ; Signora Lily Galli, Lugano ; Mme Pierre Quinche, Neuchâtel.

Grande-Bretagne

Six femmes ont formé un groupement de femmes chauffeurs qui s'est assigné comme but l'éducation technique du million de femmes qui, dans le pays, conduisent des automobiles. Doré et déjà, plusieurs groupements féminins ont exprimé leur intention de soutenir cette nouvelle initiative.

Etats-Unis

Le docteur Louise Pearce est décédée à New-York. Alors qu'elle était membre du Rockfeller-Institut en 1915, elle avait découvert, en coopération avec trois autres suivants de cet Institut, le Tryparsamide qui fut utilisé avec succès dans le traitement de la maladie du sommeil. En 1953, le roi des Belges lui avait décerné, pour cette raison, le prix du roi Léopold II et l'avait faite Officier de l'Ordre Royal du Lion.

pleinement conscient. Son expérience aura des répercussions considérables dans le reste de la Suisse. Les résultats de cette expérience, positifs ou négatifs, permettront d'accélérer ou ralentir au contraire le développement de la cause à laquelle les Vaudois ont donné leur adhésion. C'est donc à eux que les Confédérés vont maintenant regarder. »

S. B.

Parmi nos lectrices, il s'en trouve certainement plusieurs qui ont connu Mme A.-L. Grüter, une Bernoise qui a tant donné de son temps et de son énergie à la cause féministe. On aurait célébré en septembre 1959, son 80ème anniversaire.

Puisque ce ne fut pas possible, le Frauenbund bernois et l'association pour le suffrage féminin ont publié une brochure qui est dédiée à cette éminente personnalité. Tour à tour, collaborateurs et collaboratrices de Mme Grüter apportent leur témoignage.

Ceux qui désiraient obtenir une de ces brochures doivent s'adresser au Secrétariat du *Bernischer Frauenbund*, 34 Spitalgasse, Berne.

Chez les employées de commerce

La Commission centrale des sociétaires féminins de la Société suisse des employés de commerce qui tient tous les trois ans un congrès, a siégé cette année le 11 octobre à Berne, sous la présidence de Mme M. Bernhard (Winterthour). Après des études sur les problèmes des employées de commerce faites par les secrétaires de la Société, MM. Meier-Ragg et Losey, et par Mme M. Bübrig (Zürich) et Me Denise Berthoud (Neuchâtel), l'assemblée a voté la résolution suivante : « Le nombre des femmes travaillant dans le commerce et l'administration croît sans cesse. Les employées apportent ainsi une aide précieuse et considérable à notre économie nationale. Aussi attendent-elles que leurs conditions d'emploi soient fixées équitablement. La réalisation immédiate du postulat « A travail équivalent — salaire égal » en est la première condition. L'appel des employées de commerce et de bureau à une plus grande justice sociale ne peut plus demeurer lettre morte. L'accès aux situations supérieures dans la profession devra être ouvert aux employées dans une plus large mesure que par le passé. Les sociétaires féminins de la S.S.E.C. appuient d'autre part les revendications relatives à la réduction de la durée du travail et à l'introduction de la semaine de cinq jours. L'assemblée des sociétaires féminins de la Société suisse des employés de commerce apporte aussi sa collaboration la plus entière aux efforts accomplis par l'association pour une meilleure formation professionnelle et le développement de la culture générale de ses membres ».



Des enfants heureux grâce aux timbres et cartes PRO JUVENILE!

ont déjà des responsabilités dans des organisations de jeunes sont les seules aptes à remplir une tâche de ce genre. Leurs qualités de chef, leur connaissance des jeunes semblent les désigner tout naturellement.

Si ces aptitudes constituent déjà de sérieuses garanties, elles doivent néanmoins être complétées par une formation qui dégage le futur spécialiste de tout esprit particulariste, qui lui fait acquérir une vue très large des différents secteurs de l'action socio-éducative et, enfin, lui donne un sens profond des responsabilités.

Il faut bien se convaincre qu'il n'existe pas deux cas de jeunes qui soient semblables — même s'il s'agit de jumeaux — et que des programmes types sont impossibles à appliquer. C'est à chaque fois une attitude, une thérapie bien particulière à adopter et à appliquer à l'égard du jeune enfant, garçon ou fille, qui sera traité par ce spécialiste.

(A suivre.)

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des âges de 10 ans

**ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE**

Il faudrait aussi que ces mêmes spécialistes puissent exploiter les attributions et les pouvoirs de ces organismes publics (police, école, santé publique, etc...) et aboutir à une coopération avec et entre les institutions privées au service de la jeunesse, telles que scouts, YMCA, églises, clubs juvéniles, etc...).

Il est certain que tous les programmes conventionnels des institutions au service de la jeunesse « peuvent » être utilisés au profit des enfants difficiles ou en danger moral, à condition qu'un spécialiste averti dispose des moyens techniques, administratifs et matériels nécessaires.

L'objectif à atteindre ne sera pas de transformer des adolescents souvent faibles et instables en champions pulvérisant des records sportifs, mais d'améliorer la condition physique, d'élever le « moi » de ces enfants, et de leur faire acquérir une meilleure adaptation sociale.

Les activités conventionnelles publiques et privées pourraient et devraient être remaniées dans ce but ; et les spécialistes eux-mêmes devraient inculquer aux jeunes un meilleur esprit civique, tandis que, par ailleurs, ces mêmes spécialistes agiraient en tant que conseillers auprès des groupes de citoyens organisés soit nationalement, soit régionalement ou localement.

Parfaitement instruits de la manière d'opérer au sein des groupes d'adultes, pour constituer, pour animer et faire convenablement fonctionner des organismes d'action préventive, ces spécialistes devraient avoir une con-

naissance égale des systèmes de « probation », de rééducation en milieu ouvert, etc...

Certes, c'est beaucoup demander à un homme, non seulement quant aux études que nécessite une telle formation, mais tout autant quant aux qualités humaines qu'exige une telle mission. Néanmoins, ce nouveau type de spécialistes de la prévention de la délinquance semble bien être le moyen le plus direct et le plus efficace de résoudre le problème. Mais quel pays aura la clairvoyance et le courage d'élaborer les bases et les statuts de cette nouvelle profession ? où trouvera-t-il son point de départ et qui le lui donnera ? Il faudra inover avec courage, en tenant compte des expériences acquises et sans se rebouter devant les difficultés.

S'il est plutôt difficile d'avancer un chiffre, on peut cependant affirmer sans crainte d'erreur grave que la majorité des jeunes qui sont présentés aux juges de mineurs, sont victimes de leur milieu ou des troubles consécutifs à une croissance mal surveillée.

C'est donc bien la carence du milieu familial qui détermine la plupart des affaires de mineurs et c'est pour se substituer à cette carence des parents que la collectivité doit agir, d'une part en créant ce corps de spécialistes de la prévention, d'autre part en rassemblant les bonnes volontés et — plus encore — les compétences dans des groupements d'action sociale et éducative.

On pourrait penser que les personnes qui